eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

Unité de Gestion Vilaine Est

Lettre Agricole

#8 | Janvier 2026

#8 L'actu de janvier 2026.

Retour sur la démonstration de l'écimeuse-récolteuse

AGRI INVEST 2026

Plan de compétitivité et d'adaptation des entreprises (PCAE) volet animal

Arrêt de l'aide au Maintien à l'Agriculture Biologique en 2025

Le Sorgho Fourrager : Une Plante Résiliente Face aux Défis Climatiques

« Produire du lait autrement, pour des fermes vivantes et robustes

Situation des nappes au 1er novembre 2025

Retour sur la démonstration de l'écimeuse-récolteuse :

L'écimeuse-récolteuse TOP CUT Collect de ZÜRN, conçue par Romain Bouillé, était en démonstration à la CUMA de Balazé le 22 août dernier lors d'une journée financée dans le cadre du Contrat Territorial d'Eaux & Vilaine. Cet outil, conçu pour **limiter la dissémination des graines d'adventices**, contribue à **réduire les herbicides** et donc à **préserver la qualité de l'eau**. C'est la société Michel ODIC S.A.S, qui dispose du seul modèle en Bretagne actuellement, qui a mis à disposition l'outil et son chauffeur. En complément des nombreux articles et vidéos existants au sujet de ce matériel, voici ce qui s'est dit lors de cette démo.

Genèse du concept

Romain Bouillé, agriculteur dans la Marne, a imaginé l'écimeuse-récolteuse en 2017 pour lutter contre le vulpin résistant. Face à la menace de parcelles non cultivables, il a privilégié l'efficacité plutôt que le coût. Après des prototypes en autoconstruction, il s'est associé à l'usine Zürn en Allemagne. Aujourd'hui, trois machines sont en permanence en fabrication et, à mi-2025, 60 outils sont déployés en France, du Nord à Bourges.



Description de l'outil

Au-dessus des ciseaux (4 à 8 coupes par seconde), **les brosses viennent pousser les têtes d'adventices** sur un tapis roulant qui les évacue vers une remorque (trémie). L'outil existe en 12

mètres et 18 m (il existe un exemplaire en 9 mètres pour des légumes). Les voies peuvent aller de 1m80 à 2m50, avec des roues étroites gonflées à 2,5 bars. Dans les cultures de pois, ou les

parcelles sujettes à gaillet ou vesce… il est possible de rouler sans les roues de jauge en réduisant la vitesse d'avancement. La trémie a une capacité de 6 m^3. L'outil pèse 3,5 tonnes, dont 600 kg sur la flèche du tracteur. **La puissance nécessaire est de 100-120 cv** pour avoir suffisamment de stabilité. Un tracteur de 80 cv ne sera pas assez haut, le châssis risque de rabaisser les adventices. Enfin, le déplacement sur route peut aller de 25 à 50 km/h selon l'état de la route.

Il n'y a « pas d'usure », les ciseaux sont auto-affûtant (réglage du pincement de lame par resserrage du boulon). La position de la brosse est réglable, elle doit toucher le tapis roulant pour y faire monter les adventices. S'il y a de la casse, en général c'est à cause d'un obstacle (poteau…), mais le tronçon est équipé d'un boulon de rupture. Enfin, d'expérience des intervenants, la pente n'est pas problématique.

Il y a nécessité de **confier les chantiers à un chauffeur dédié** (prise en main, maniement…), par exemple un chauffeur habitué à la bineuse plutôt qu'à l'épandage. Le débit de chantier concentré sur une courte période ne permet pas de confier les travaux à un chauffeur insuffisamment préparé et impliqué. Le débit de chantier moyen est de 40 ha/jour, 170 ha/an permettent d'amortir le capital sur 7 ans.

Déroulement des chantiers

L'objectif est de raser le haut de la culture pour viser à maximiser la collecte de graines d'adventices. La hauteur de passage est réglable de 15 cm à 1m80. Les variétés de blés courts et barbus facilitent le travail. Les barbes permettent d'avoir une jauge, et de « tenir » les adventices et donc de les faire monter plus haut. En revanche, il faut éviter les variétés hétérogènes.

Le vent > 60 km/h commence à altérer la réussite de l'intervention. Un temps calme et humide (le matin par exemple) est idéal : les tiges sont rigides, les plantes sont lisses, la coupe se fait mieux.

L'écimeuse-récolteuse peut être utilisé sur prairie avant la fauche. Pour les besoins de la démo à cette date (22 août), l'écimeuse est passée sur prairie après pâturage, en raison de la présence de rumex (parelle). En grandes cultures, voici les adventices évoquées : Folle avoine, Chardon, Vulpin, Ray-grass, Chénopode.

La méthanisation des graminées ne pose pas de problème. Il est possible de décharger de la trémie vers une remorque modulaire. Le stockage des résidus en bout de champ entraîne la destruction des graines par la chaleur issue de la fermentation.

A noter :

- Possibilité de passer sur colza (peu fréquent)
- Fonctionne pour la récolte de fleurs ! (Réduire la vitesse d'avancement)

Le nettoyage est à réaliser à l'aide d'une soufflette.

Réduction des herbicides pour protéger l'eau

L'utilisation d'herbicides avant l'écimage est incompatible : elle tasse les adventices et réduit l'efficacité de la coupe. En misant sur l'écimeuse-récolteuse, on diminue la dépendance aux traitements chimiques, limitant ainsi les risques de pollution des nappes et cours d'eau. Selon Romain Bouillé, après 5 ans d'utilisation, un passage d'écimeuse peut remplacer un traitement herbicide de printemps (AXIAL), soit 50 €/ha économisés et une ressource en eau préservée.

Subventions

Les écimeuses-récolteuses sont financées dans le cadre d'AGRI INVEST. Le prochain appel à projet sera ouvert en janvier 2026. Les modalités de financement diffèrent selon si l'achat est réalisé en individuel ou en collectif. Lors du précédent appel à projet, les écimeuses-récolteuses > 10m achetées en CUMA bénéficiaient d'un taux d'aide de 40 % maximum, et en ETA d'un taux d'aide de 20 % maximum, sur la base des dépenses éligibles plafonnées à 40 000 € HT.

AGRI INVEST 2026

Les années précédentes, la région Bretagne a ouvert le dispositif d'aide AGRI Invest qui soutient les exploitants et structures agricoles dans leurs investissements visant à améliorer la productivité économique, environnementale et sociale de leurs exploitations. Ce programme d'aide va rouvrir début 2026, avec une fermeture probablement en milieu d'année.

Restez vigilant à l'ouverture et aux conditions d'éligibilité, que nous vous communiquerons à l'ouverture !

Liste de 2025 des investissements éligibles :

- **Investissements résilients climat carbone**
- **Investissements productifs**
- **Investissements résilients eau**
- **Investissements de biosécurité**
- **Investissements de transformation et vente à la ferme**

Pour les investissements productifs ou de transformation et vente à la ferme, la souscription préalable à un **Contrat de Transition Agroécologique est requise**. **Pour pouvoir bénéficier de cette aide, votre siège d'exploitation doit être situé sur la région Bretagne.**

Plan de compétitivité et d'adaptation des entreprises (PCAE) volet animal

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Entreprises (PCAE) **revient en Pays de la Loire en 2026** pour soutenir les élevages dans leur modernisation, pour le bien-être animal, la biosécurité et la transition agroécologique. **Le dépôt des dossiers peut se faire du 13 novembre 2025 au 30 avril 2026.**
Le montant des aides monte jusqu'à 100 000 € de dépenses éligibles avec un taux de base de 30 % et des bonifications possibles pour JA et GAEC.

Espèces concernées : bovins, ovins, caprins, porcs, volailles, équins, lapins…
Une démarche de transition est obligatoire (diagnostic ou formation). Les projets éligibles doivent être non achevés au dépôt, et les dépenses doivent être engagées après le 24 juillet 2025.
Pour plus d'informations, rapprochez-vous de la région Pays de la Loire ou de la Chambre d'agriculture.

Le Sorgho Fourrager : Une Plante Résiliente Face aux Défis Climatiques

Le sorgho, appartenant à la famille des Graminées, est une plante originaire d'Afrique de l'Est, utilisée aussi bien en alimentation animale qu'humaine. Encore peu cultivée en France (environ 100 hectares en Bretagne en 2024), elle suscite un intérêt croissant en raison de ses qualités agronomiques et de son adaptation aux conditions climatiques changeantes, en particulier comme alternative au maïs.

Contrairement au maïs, le sorgho poursuit sa croissance jusqu'à 40°C (contre 30°C pour le maïs), tout en nécessitant environ 30 % d'eau en moins. Il reste vert en période de sécheresse et reprend sa croissance dès le retour des pluies.

Ses rendements sont parmi les moins affectés par le stress hydrique.

Son système racinaire, profond et étendu, lui permet d'exploiter efficacement les nutriments du sol. En cas de stress hydrique, ses racines peuvent entrer en dormance, ce qui contribue à sa résilience.

Il existe deux types de sorgho fourrager :

- Monocoupes : récoltées en une seule fois, elles sont principalement utilisées pour l'ensilage ou la méthanisation ;
- Multicoupes : récoltées plusieurs fois dans la saison, elles sont adaptées au pâturage, à la fauche ou à l'enrubannage.

Les rendements peuvent atteindre entre 4 et 5 tonnes par hectare, avec une bonne valeur énergétique pour les ruminants.

Conduite de la culture

Le semis est une étape clé pour réussir la culture. Il doit être réalisé en mai, dans un sol fin et bien réchauffé (température supérieure à 12°C), à une profondeur de 2 à 4 cm. Les sols trop motteux peuvent compromettre la levée. La récolte intervient généralement en septembre.

Attention : en cas de pâturage, les jeunes plants doivent mesurer au moins 50 cm avant d'être consommés. En dessous de ce seuil, ils contiennent de la dhurrine, une substance qui peut se transformer en cyanure dans l'intestin des animaux.

En choisissant la variété adaptée à son mode de valorisation, il est possible de remplacer jusqu'à 50% du maïs dans la ration par du sorgho.

Entretien et fertilisation

Le sorgho est compatible avec le désherbage mécanique : houe rotative ou herse étrille jusqu'au stade 3 feuilles, puis binage à partir du stade 4 feuilles.

C'est une culture peu exigeante en fertilisation : elle demande peu de phosphore (P) et de potassium (K), et reste économe en azote (N), ce qui en fait une option intéressante dans les systèmes agricoles à faibles intrants.

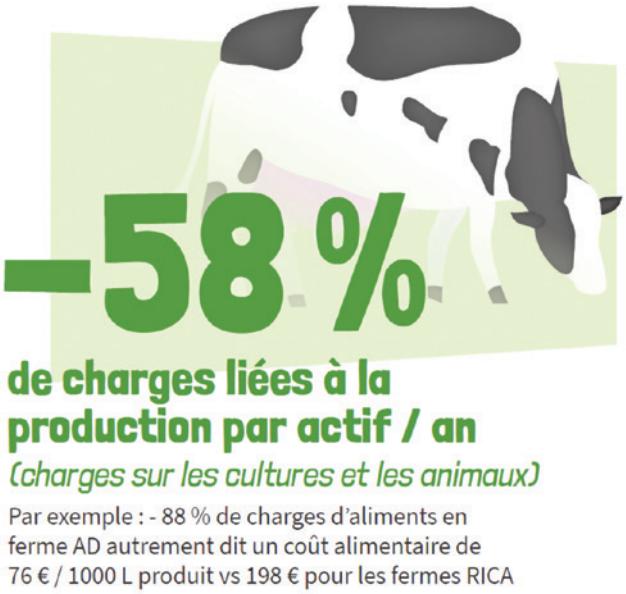


« Produire du lait autrement, pour des fermes vivantes et robustes »

Parution de l'Observatoire technico-économique des systèmes bovins laitiers – Édition 2025

Depuis plus de dix ans, le Réseau CIVAM publie son observatoire technico-économique des systèmes bovins laitiers. L'édition 2025 vient confirmer, chiffres à l'appui, que les systèmes pâturant permettent aux éleveur·euses de maintenir des revenus stables tout en réduisant leurs impacts environnementaux.

Chaque année, les performances des **fermes engagées en Agriculture Durable (AD)** sont comparées à celles des exploitations laitières « conventionnelles » du Grand Ouest suivies par le RICA (Réseau d'Information Comptable Agricole). L'échantillon de 155 fermes CIVAM (dont 128 en bio) démontre une stratégie gagnante : **miser sur la valeur ajoutée et l'autonomie** plutôt que sur la course au volume.



Des résultats économiques plus robustes : produire mieux avec moins

La ferme moyenne RICA produit davantage de lait : **612 237 L contre 415 466 L pour les fermes AD non bio**, mais avec des charges élevées, notamment pour l'alimentation du troupeau **(198 € pour 1 000 litres de lait, soit 88 € de plus que les fermes AD non bio)**, et des investissements lourds en matériel et bâtiments : **c'est la « stratégie volume »**.

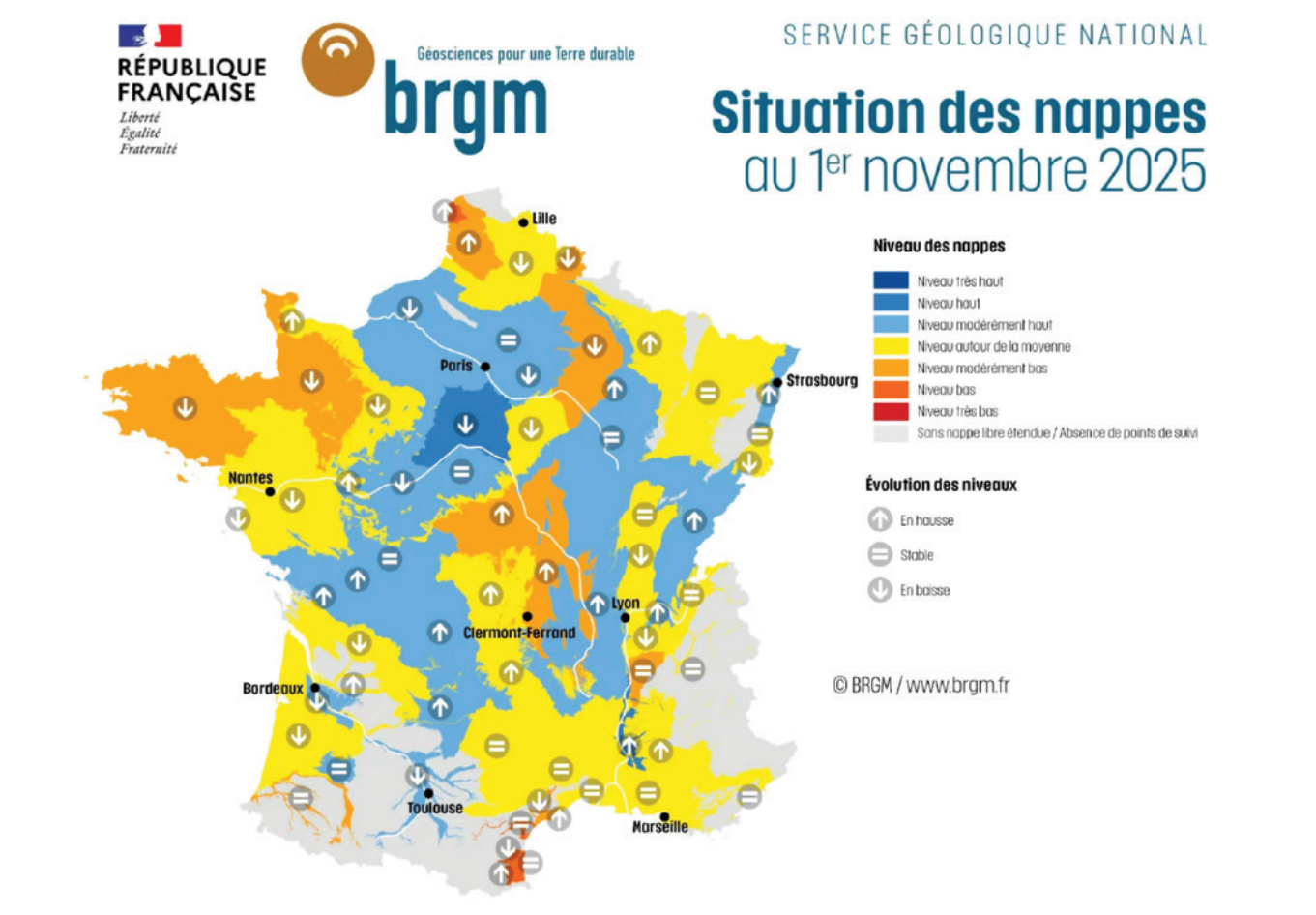
À l'inverse, les fermes CIVAM dégagent en moyenne **8 000 € de revenu supplémentaire par associé**, grâce à une meilleure maîtrise des charges et une valorisation plus efficace des ressources disponibles. Elles économisent en moyenne **145 000 € de charges totales (- 39 %)** par rapport aux fermes RICA : **c'est la « stratégie valeur ajoutée »**.

Une agriculture durable pour un impact positif sur l'environnement

Avec plus de prairies et moins de maïs (- 22 ha) que leurs voisines, les fermes CIVAM consomment **moins d'engrais azotés et moins de pesticides (- 202 €/ha** par rapport aux fermes RICA) limitant les pollutions et les émissions. Les animaux pâturent au maximum, ce qui limite le recours aux aliments achetés en-dehors de la ferme, renforçant l'autonomie des systèmes.

Si vous souhaitez en savoir plus, le rapport est disponible en libre accès sur le site du Réseau Civam, que vous retrouverez en scannant ce QR code :

Situation des nappes au 1er novembre 2025



Cette carte présente les indicateurs globaux traduisant les fluctuations moyennes des nappes.

Ils sont établis à partir des indicateurs ponctuels relevés au niveau des points de surveillance du niveau des nappes (piézomètres).

Le début de la période de recharge se confirme en octobre, avec 37% des niveaux en hausse (29% en septembre). Les épisodes de recharge sont cependant peu intenses et l'état des nappes se dégrade légèrement par rapport à septembre.

Les tendances d'octobre des nappes réactives sont hétérogènes. La recharge, amorcée en septembre, marque une pause début octobre avant de reprendre fin octobre. La plupart des points d'observation enregistre une baisse de niveaux en début de mois puis une hausse, parfois conséquente, en fin de mois. Les tendances mensuelles résultent alors du bilan entre les apports de fin de mois et les pertes liées à la vidange naturelle. Lorsque les précipitations de fin octobre compensent les sorties, les tendances globales sont stables ou en hausse. Ce constat est observé pour la majorité des nappes réactives. Dans le cas contraire, les tendances globales sont en baisse.

Les nappes de l'Avesnois, du Massif armoricain, du centre et ouest du Bassin aquitain n'ont pas amorcé leur période de recharge : la plupart des niveaux étaient en baisse en septembre et le restent en octobre. Les pluies de fin octobre n'ont pas réussi à recharger efficacement les nappes, soit car elles étaient déficitaires, soit car elles ont profité dans un premier temps à l'humidification des sols secs.

Article tiré du Communiqué de presse du 07 novembre du BRGM

Lettre Agricole #7 | Janvier 2026 réalisée avec le soutien financier de :
Responsable de publication : Eaux & Vilaine
Rédaction : Unité de Gestion Vilaine Est
Mise en page et Impression : Imprimerie Reuzé

Contact

Eaux & Vilaine
Unité de Gestion Vilaine Est
14, Chemin des Bosquets
35410 Châteaugiron
02.30.06.06.61
contact@eaux-et-vilaine.bzh
www.eaux-et-vilaine.bzh